42e Année. — N° 4. 25 Janvier 1925

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Degrully..... Chronique. — Menace de crise viticole : Remèdes envisagés ; — L'Ecoulement des vins depuis le début de la campagne.

Tableaux de l'écoulement des vins (mois de décembre)

Dr H. Faes..... Les porte-greffes résistant à la chlorose.

R. Libes..... Description d'une sous-soleuse.

A. Blanc..... L'électrification des campagnes et le Congrès de Lyon.

H. Cettier..... Une visite au domaine des Cheminières.

Informations et communications des sociétés agricoles. — Boutures de cépages français.

Chemins de fer P.L.M.

Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

Menace de crise viticole : Remèdes envisagés

La « soupape de sûreté » des grosses productions viticoles va-t-elle se trouver bloquée ?

En ce moment, les accords de Béziers entre viticulteurs, cidriers et betteraviers sont mis en péril, par suite du développement imprévu de la fabrication des alcools de pommes.

De par ces accords, sont réservés à la consommation de bouche tous les alcools de *fruits ;* et les pommes sont des fruits, au même titre que les raisins, les prunes, les cerises dont on fait du Kirch...

Mais on n'avait pas prévu qu'à côté de la distillation des cidres en excès, allait se créer une nouvelle industrie fabriquant de l'alcool de pommes sans passer par l'intermédiaire du cidre. Dans l'état actuel de la législation, cet alcool de pommes est un alcool de bouche. Au surplus, il ne serait pas bien difficile de modifier le procédé, et de transformer la totalité des pommes en cidre avant d'en retirer l'alcool.

La question est donc beaucoup moins simple qu'il ne pourrait paraître au premier abord.

Si on a planté beaucoup de vignes, on a également planté beaucoup de pommiers ; et comme, cette année, une forte récolte

de pommes a coïncidé avec une abondante production de raisins, il y a... presque trop de vin, trop de cidre, trop de pommes.

D'autant plus que l'exagération des impôts qui pèsent sur les eaux-de-vie ne peut qu'en réduire la consommation. En fait, le prix des alcools de fruits a baissé dans de telles proportions depuis un an qu'en ce moment la distillation du vin apparaît comme une opération ruineuse.

Il serait utile et urgent de trouver, pour les excédents de raisins et de pommes, des utilisations nouvelles, à moins que l'on ne préfère laisser se consommer la ruine des vignobles de moyenne productivité.

Diverses solutions ont été proposées : concentration des moûts pour l'exportation dans les « pays secs » ; — remplacement du sucre de betterave par des sirops de raisins pour la chaptalisation en première cuvée ; — préparation de raisins secs pour la table (en Algérie et Tunisie, en particulier) ; — fabrication de confitures et produits analogues, préconisée par M. Roos, au Congrès de la Pomme et du Raisin, qui s'est tenu à Paris, le 17 mars 1923 ; etc.

*
* *

A ce dernier point de vue, on lira avec intérêt le compte rendu d'une réunion interdépartementale des groupements Agricoles et Viticoles de la région du Sud-Ouest qui s'est tenue à Agen, sous la présidence de M. Jaubert, et sous les auspices de la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest.

Au cours de cette séance, M. Vincens, directeur de la Station OEnologique de Toulouse, a appelé l'attention de la C. V. S. O. sur une industrie nouvelle qu'il s'efforce de créer, à titre de conseil technique.

Le journal de la C. V. S. O. nous donne le résumé de la communication de M. Vincens :

« Tous ceux qui réfléchissent, — dit M. Vincens, — commencent à s'inquiéter des difficultés croissantes qu'on rencontre à écouler les récoltes annuelles de vin.

Sans être pessimiste, il est permis de craindre que, dans un avenir plus ou moins proche, une crise de mévente soit possible.

Depuis longtemps, M. Vincens s'efforce de trouver, en dehors du vin, des produits de transformation du raisin de cuve constituant une matière alimentaire de grande consommation pouvant être vendue en quantité sur le marché intérieur et à l'étranger.

Ses recherches l'ont amené à la fabrication de produits répondant bien au but cherché.

Il ne s'agit pas de projets ou d'espérances. Sans intention de vente, une petite usine est en train de se monter pour mettre au point les procédés industriels. Si, comme tout permet de l'espérer, les essais confirment les études de laboratoire, des industries de fabrication et de vente pourront se monter, prospérer et absorber des quantités rapidement considérables de raisins.

Seulement, notre législation fiscale, malgré toute la bonne volonté des administrations compétentes, menace de faire avorter toute initiative.

Elle oblige, en effet, à payer les droits de circulation sur la matière première qui est le raisin et les droits de fabrication du glucose sur le produit fabriqué. Ces impôts écrasants risquent de faire avorter toutes tentatives faites pour créer de nouveaux débouchés à notre viticulture nationale.

Dans l'espèce, il n'y a pas lieu de craindre que ces nouveaux produits de transformation du raisin puissent servir à la fabrication de vins artificiels ».

On ne peut que féliciter M. Vincens de son intéressante initiative. Tous les procédés pouvant faciliter la liquidation des grosses récoltes, nous paraissent devoir être également étudiés et encouragés.

*
* *

La Chambre de Commerce de Béziers, se ralliant à une récente délibération de la Chambre de Commerce d'Oran, vient d'émettre les vœux suivants :

« Considérant notamment que les régions vinicoles sont sous la menace directe et immédiate d'une crise de mévente dont il est superflu, après les expériences douloureuses du passé, d'énumérer les conséquences désastreutant pour les intérêts primordiaux de ces régions que pour l'Economie Nationale ;

» Considérant que le marché des vins possède dans la distillation son régulateur naturel et spécifique ;

» Considérant que le pacte de Béziers du 8 avril 1922 a été élaboré principalement en partant de cette base essentielle ;

» Que, pourtant l'effet qu'en escomptait la viticulture en échange du sacrifice annuel de 50 millions qui lui était imposé par ledit pacte se trouve annihilé et rendu illusoire par le développement énorme et imprévu de la production des alcools de bouche autres que ceux des vins et cidres, qu'ainsi la distillation des vins est empêchée de jouer le rôle à elle assigné.

» Considérant, par ailleurs, que tous autres moyens d'alléger par voie directe le marché des vins ne paraissent pas devoir produire, même à longue échéance, des effets positifs, salutaires et durables ;

» Que cependant, il paraît indispensable d'enrayer l'abus des vins de 2me cuvée et piquettes ;

» Que, d'autre part, la crise menaçante nécessite des remèdes immédiats, radicaux et énergiques ;

» Emet le vœu :

» Que le projet de statut définitif de l'alcool, en instance devant le Sénat, soit voté à bref délai avec les amendements suivants :

» *a*) Sont seuls autorisés pour la consommation de bouche :

» 1. Les alcools provenant de produits finis, vins et cidres simplement distillés ;

» 2) Les alcools de marcs à l'état brut seulement.

» *b*) Par voie de conséquence est interdite la rectification des alcools de sous-produits, en vue de la consommation de bouche ;

» *c*) Est interdite la fabrication, pour la consommation familiale, des vins de 2me cuvée et piquettes ».

Nous avons rappelé, récemment, que la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest, s'opposait énergiquement à la suppression des piquettes destinées à la consommation familiale. Cette opinion est partagée dans diverses régions du Centre.

*
* *

Les difficultés de l'heure n'ont pas échappé à nos représentants au Parlement : les groupes viticoles de la Chambre et du Sénat en ont déjà délibéré. Et dans une séance toute récente, le groupe du Sénat adoptait la délibération suivante :

« Le groupe viticole appelant avec une insistance particulière toute l'attention du Gouvernement sur la situation très critique de la viticulture, lui demande, dans les négociations en cours avec certains Etats, de défendre contre l'envahissement des vins exotiques notre marché national que l'extrême insuffisance de nos tarifs douaniers met à la merci de la production étrangère.

» Il proteste donc très énergiquement contre tout accord ou projet d'accord qui consacrerait plus longtemps une telle iniquité ou sacrifierait les intérêts de la viticulture dans la recherche légitime de ses débouchés naturels.

» Le groupe rappelle à ce sujet les avertissements qu'il n'a cessé de donner au Gouvernement et notamment aux ministres des Affaires étrangères, de l'Agriculture et du Commerce et se déclare résolu à ne pas donner son approbation à des accords douaniers qui, en sacrifiant les intérêts viticoles, acculeraient à la misère une production qui supporte près de 20 o/o des charges fiscales françaises et fait vivre plusieurs millions de familles ».

L'écoulement des vins depuis le début de la campagne

L'*Officiel* du 15 janvier nous a donné le tableau du mouvement des vins en décembre, et depuis le début de la campagne (1er octobre 1924).

Les sorties de la propriété, en décembre, se sont élevées à 3.452.291 hectolitres, contre 3.620.657 en décembre 1923 et 3.465.918 en 1922.

Pour les trois mois écoulés de la campagne, les totaux sont les suivants :

Sorties de la propriété	oct.-déc. 1922	11.272.121 hectolitres
— — —	oct.-déc. 1923	12.789.093 —
— — —	oct.-déc. 1924	12.662.357 —

Pour l'Algérie, les sorties pour les trois mois écoulés se chiffrent à 3.442.137 hectolitres, contre 4.284.863 hectolitres à fin décembre 1923.

Les quantités soumises au droit de circulation ont été les suivantes : Alsace-Lorraine comprise.

Consommation taxée	oct.-déc. 1922	11.031.456 hectolitres
— —	oct.-déc. 1923	11.550.527 —
— —	oct.-déc. 1924	12.220.680 —

Nouvel accroissement en faveur de la campagne actuelle : 670.153 hectolitres ; la consommation ne chôme donc pas.

Les stock commercial reste sensiblement au même chiffre que le mois précédent :

Stock commercial à fin	janvier 1914.....	12.027.127 hectolitres.
— — —	janvier 1919.....	6.150.533 —
— — —	janvier 1921.....	10.158.089 —
— — —	août 1921.....	8.228.580 —
— — —	mars 1922.....	11.345.732 —
— — —	août 1922.....	8.957.425 —
— — —	octobre 1922.....	9.576.094 —
— — —	octobre 1923.....	10.159.760 —
— — —	avril 1924.....	11.844.042 —
— — —	septem. 1924.....	**10.731.519** —
— — —	novemb. 1924.....	**11.630.107** —
— — —	décemb. 1924.....	**11.642.507** —

Stock en Alsace 373.715 hectolitres contre 359.230 fin novembre.

Stock en Algérie 1.148.796 hectolitres, contre 1.379.232 à fin novembre (Voir le tableau p. 82).

L. DEGRULLY.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, et quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Campagne 1924-1925 (Mois de Décembre)

NUMEROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Décembre	Total depuis le début de la campagne	Mois de Décembre	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1	Ain	21.313	54.907	24.362	86.089	50.651
2	Aisne	2 603	17.489	35.569	123 605	74.821
3	Allier	21.067	86.727	47.428	160.580	66 639
4	Alpes (Basses-)	577	1.624	3.602	13.306	8 271
5	Alpes (Hautes-)	916	3.486	8 330	26.713	12 445
6	Alpes-Maritimes	3.215	6 803	45.753	168.374	65 501
7	Ardèche	24.315	89.940	23.851	69.290	32.687
8	Ardennes	»	»	17.258	56.148	42 696
9	Ariège	1.011	3.046	8.677	29.460	11.109
10	Aube	8.334	38.028	29.314	106.533	99.023
11	Aude	290.459	1.067.010	40 641	115.586	169.949
12	Aveyron	6.035	25.082	30.805	93 590	22 492
13	Bouches-du-Rhône	70.919	282.570	82.804	270.395	130.740
14	Calvados	»	»	10 478	32.566	40 679
15	Cantal	134	167	23.161	71.220	22 284
16	Charente	65.686	87.725	23.297	75.892	38.284
17	Charente-Inférieure	94.744	192.684	28 570	92.981	68.121
18	Cher	7.983	24.458	26.632	87 501	47.946
19	Corrèze	1.82[illegible]	3.863	18.892	58.889	26.995
21	Côte-d'Or	17.679	76.194	42.287	144 766	416.475
22	Côtes-du-Nord	»	»	8.196	29.688	26 903
23	Creuse	»	»	24.183	74.261	35 176
24	Dordogne	65.617	187.518	31.015	91.820	52 940
25	Doubs	56	270	43.444	136.202	66.846
26	Drôme	11.847	67.924	15.402	47.934	47.279
27	Eure	1	10	8.682	31.810	22.379
28	Eure-et-Loir	7	249	20.947	65.511	46.877
29	Finistère	»	»	35.055	128.320	95.767
30	Gard	269.190	1.511.268	52.518	144 113	124.529
31	Garonne (Haute-)	16.581	70.006	37.788	123.913	50 954
32	Gers	64.232	176.944	9.633	31.866	47 439
33	Gironde	333.300	955.426	150.864	473.178	1.542.084
34	Hérault	861.468	3.043.538	85.493	228.250	551.067
35	Ille-et-Vilaine	»	»	10.535	35.252	39.475
36	Indre	8.986	26.729	17.875	55.217	22 999
37	Indre-et-Loire	110.173	317.129	39.189	119 609	80.111
38	Isère	22.856	75.198	54.598	174.958	77.606
39	Jura	3.821	14.161	25.228	84.969	57.435
40	Landes	12.357	37.992	20.216	67.708	20.400
41	Loir-et-Cher	85.512	299.917	32.881	85.354	63 234
42	Loire	13.314	46 903	105.457	372.955	168.842
43	Loire (Haute-)	281	883	43 989	140.346	64.106
44	Loire-Inférieure	64.752	225.578	66.053	231.887	128.257
45	Loiret	23 320	92.567	42.981	129.411	100 713
46	Lot	19.077	48 099	16.900	44.165	6 332
47	Lot-et-Garonne	33.770	117.530	18.522	65.093	32 631
48	Lozère	2.582	3 429	3.851	22.007	9.140
49	Maine-et-Loire	43.744	127 400	36.588	125.035	186.329
50	Manche	»	»	3.029	10.679	19.355
51	Marne	5.369	132.470	97.436	303.422	1.223.550
52	Marne (Haute-)	823	2.585	29.328	87.705	55 912
53	Mayenne	53	12	2.211	9 250	14 666
54	Meurthe-et-Moselle	1.607	4.782	114.061	274 406	142 578
55	Meuse	20	38	33.198	106 785	55 654
56	Morbihan	53	245	8 125	31 302	28 603
58	Nièvre	5.892	25 543	30.619	101 726	67 327

NUMEROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Décembre	Total depuis le début de la campagne	Mois de Décembre	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
59	Nord	»	»	74.462	232.304	231.276
60	Oise	»	»	27.982	97.976	65.976
61	Orne	»	»	3.136	11.542	12.668
62	Pas-de-Calais	»	»	29.648	99.036	103.266
63	Puy-de-Dôme	11.369	54.595	53.123	183.273	84.224
64	Pyrénées (Basses-)	7.111	21.476	34.390	116.649	38.212
65	Pyrénées (Hautes-)	1.409	3.351	12.179	43.288	17 411
66	Pyrénées-Orientales	214.289	946.372	45.383	134.585	203.761
69	Rhône	62.316	173 201	151.443	465.993	399.777
70	Saône (Haute-)	203	583	41.477	137.463	87.852
71	Saône-et-Loire	77.82	223.684	61.926	188.500	243.542
72	Sarthe	2.430	8.302	7.045	26.442	24.756
73	Savoie	11.888	43.241	22.984	77.264	27.360
74	Savoie (Haute-)	521	15.841	16.490	71.136	37.666
75	Direction de la Seine	»	5	433.429	1.500.458	1,317 692
	Direction des droits d'entrée	»	»	272.941	840 977	867.023
76	Seine-Inférieure	»	»	57 834	186.232	180 423
77	Seine-et-Marne	27	104	41.542	138 927	97.665
78	Seine-et-Oise	69	282	85.576	307 752	195.440
79	Sèvre (Deux-)	7.546	22.126	22.802	70.877	39.948
80	Somme	»	»	22.651	74.724	45.368
81	Tarn	60.769	239.910	27.842	81.350	45.740
82	Tarn-et-Garonne	13.975	58.379	7.140	24.999	13.480
83	Var	140.288	604.595	39.275	128.070	54.382
84	Vaucluse	22.674	232 306	11.664	35.898	95.739
85	Vendée	15.354	49.542	18.065	62 067	29.543
86	Vienne	24.108	83.388	16.225	53.633	19 596
87	Vienne (Haute-)	58	163	38.731	124.920	59.278
88	Vosges	66	104	49.968	160.676	115.392
89	Yonne	26.480	65.660	26.178	76.416	58.738
	Total pour la France	3.420.236	12.547.524	3.704.089	11 919.724	11.642.507
	Moselle	1 203	2.233	25.925	82.593	75.515
	Bas-Rhin	13.710	60.730	24.982	83.122	139.651
	Haut-Rhin	17.142	75.870	37.929	135.241	138.549
	Totaux pour l'Alsace et Lorraine	32.055	144.833	88.836	300.956	373.715
	Algérie					
	Alger	329.699	1.131.877	»	»	228 666
	Constantine	80.707	402.461	»	»	76.185
	Oran	184.236	1.907.799	»	»	843.945
	Total pour l'Algérie	594.642	3.442.137	»	»	1.148.796

LES PORTE-GREFFES RÉSISTANT A LA CHLOROSE

Expériences de la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne

Monsieur le Directeur du *Progrès Agricole et Viticole*,

Les derniers numéros de votre estimé journal ayant traité à plusieurs reprises du porte-greffe Cabernet × Berlandieri 333, vous trouverez peut-être quelque intérêt à communiquer également les observations faites à son sujet par notre Station.

Le phylloxéra avait fortement envahi dès 1890-1893 le vignoble de la commune d'Arnex-sur-Orbe, au centre du canton de Vaud, dont une partie repose sur un sol fort difficile, très calcaire et très compact. Les essais de reconstitution avec plants greffés ayant souvent complètement échoué dans ce vignoble, notre Station installa une vigne d'essais, en 1909, au parchet dit des Vaux, dans une marne calcaire que l'on peut qualifier sans exagération de « tombeau des porte-greffes usuels ».

Sitôt qu'il pleut, le terrain très compact et argileux, colle aux instruments de travail, et, d'autre part, dans les longues périodes de sécheresse, il se fissure selon le phénomène bien connu. Ce sol renferme de 48 à 60 o/o de calcaire très fin, facilement assimilable. Aussi les premières tentatives de reconstitution opérées dans cette partie du vignoble d'Arnex, vers 1895, avec des porte-greffes comme le Riparia Gloire et le Riparia × Rupestris 101-14, avaient échoué complètement. Dès lors, le Mourvèdre × Rupestris 1202 notamment, planté par de nombreux vignerons de la région, avait donné des résultats bien meilleurs.

A noter également que le vignoble d'Arnex est situé dans une région où les conditions climatiques plutôt rudes sont juste suffisantes pour permettre la culture de la vigne.

Sachant que les porte-greffes peu calciphiles ne supporteraient pas le terrain difficile des Vaux, nous n'avons introduit dans notre vigne d'essais que quinze pieds de chacun d'eux, dans le seul but d'étudier le temps nécessaire à leur disparition. Par contre, les porte-greffes plus résistants au calcaire furent plantés en nombre beaucoup plus considérable, de façon à constituer des lignes complètes dans l'ensemble de la vigne. Le greffon utilisé fut le fendant du pays (Chasselas).

Les porte-greffes expérimentés furent d'abord les suivants :

Américains purs : Riparia Gloire de Montpellier ; Rupestris du Lot,

Américo × Américains : Riparia × Rupestris 11 F Dufour, 101-14, 3309, 3306 ; Solonis × Riparia 1616 ; Riparia × Cordifolia — Rupestris 106-8 ; Riparia × Berlandieri 420 A, 157-11, 34 E ; Rupestris × Berlandieri 301 A.

Franco × Américains : Aramon × Rupestris Ganzin 1 ; Mourvèdre × Rupestris 1202 ; Chasselas × Berlandieri 41 B ; Cabernet × Berlandieri 333.

Ci-après les résultats obtenus :

Année 1909 : Année de plantation. Les jeunes plants vivent en partie sur leurs réserves et restent tous assez verts.

Année 1910 : Année pluvieuse et humide qui favorise l'assimilation du calcaire. Sont chlorosés à fond et doivent être considérés comme perdus : Riparia Gloire, Rupestris du Lot, Riparia × Rupestris 11 F, 101-14, 3309, 3306, Solonis × Riparia 1616, Riparia × Cordifolia — Rupestris 106-8.

Sont assez chlorosés : Riparia × Berlandieri 420 A, 34 E. Rupestris × Berlandieri 301 A, Aramon × Rupestris 1.

Verts ou très verts : Chasselas × Berlandieri 41 B, Riparia × Berlandieri 157-11, Cabernet × Berlandieri 333, Mourvèdre × Rupestris 1202.

Année 1911 : Année sèche et chaude. Une visite de la vigne, effectuée le 29 juin, permet les constatations suivantes.

Assez fortement chlorosés : Rupestris × Berlandieri 301 A, Aramon × Rupestris Ganzin 1.

Quelque peu chlorosés : Riparia × Berlandieri 420 A, 34 E.

Très verts : Riparia × Berlandieri 157-11, Chasselas × Barlandieri 41 B, Cabernet × Berlandieri 333, Mourvèdre × Rupestris 1202.

Les porte-greffes Riparia Gloire de Montpellier, Rupestris du Lot, Ripa ia × Rupestris 11 F Dufour, 101-14, 3309 et 3306, Solonis × Riparia 1616, Riparia × Cordifolia — 106-8, morts ou mourants, durent être tous arrachés par la suite. On peut donc conclure à nouveau des observations faites dans la vigne d'essais d'Arnex-sur-Orbe que ces types de porte-greffes ne conviennent pas aux terres trop compactes et trop calcaires, lorsqu'il s'agit d'un calcaire facilement assimilable.

Dans les années suivantes le 157-11 s'est quelque peu chlorosé et n'a plus présenté la même vigueur que 41 B, 333 E et 1202.

Dès 1914 nous avons introduit à l'étude d'autres numéros dans cette vigne, entr'autres :

Américains purs : Berlandieri de Richter.

Américo × Américains : Riparia × Berlandieri de Teleki, numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ; Hybrides de Richter, numéros 31, 45, 57, 93-5, 99, 110, 161-49.

Quelques-uns de ces derniers porte-greffes paraissent vouloir se montrer assez résistants.

Il n'en reste pas moins que les observations poursuivies jusqu'à aujourd'hui avec les divers porte-greffes d'Arnex établissent en ce terrain difficile l'influence très favorable du sang européen dans les vignes en expérience. Ce sont les franco × américains, Chasselas × Berlandieri 41 B, Cabernet × Berlandieri 333, Mourvèdre × Rupestris 1202, qui se montrent les mieux adaptés et les plus vigoureux.

Il est également intéressant de noter, cela dans le vignoble d'Arnex en général et en ne considérant que les conditions de climat et de sol de cette région, que le Mourvèdre × Rupestris 1202 s'est montré d'une résistance pratique au phylloxéra tout à fait suffisante, alors que de jeunes plantations non greffées, établies sur foyers phylloxériques par quelques vignerons retardés, ont rapidement succombé sous les attaques de l'insecte.

Enfin la vigne d'essais d'Arnex démontre nettement dans ces conditions de milieu la supériorité du Mourvèdre × Rupestris 1202 sur l'Aramon × Rupestris Ganzin 1. Tandis que le premier de ces porte-greffes est du plus beau vert et présente une vigueur remarquable, le second se chlorose et a même déjà perdu un assez grand nombre de ceps consécutivement à cette affection.

Cabernet × Berlandieri 333, un des seuls survivants, peut aussi à juste titre revendiquer la place qui lui revient dans la reconstitution des vignobles sis en sols très compacts et calcaires.

Dr H. Faes,
Directeur de la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne.

DESCRIPTION D'UNE SOUS-SOLEUSE

« Certaines personnes qui ont vu la sous-soleuse que j'ai fait construire pour mon usage personnel (Sous-solage en terrain léger, préparation d'une plantation, traction de 4 chevaux), ne l'ont pas trouvée à leur convenance, pour leur usage à eux.

Je soumets à leur appréciation un dessin de sous-soleuse, coupeuse de racines dont la réalisation est à la portée de tout forgeron de village, sachant forger et percer une barre d'acier dur. Son profil est sensiblement celui de la sous-soleuse californienne que le *Progrès* a reproduit l'an passé.

Les épaisseurs et les largeurs en sont modifiables au gré de chacun. Je crois que les cotes indiquées peuvent convenir pour un instrument traîné par 2 chevaux dans un terrain moyen, n'usant pas trop, où il doit pouvoir

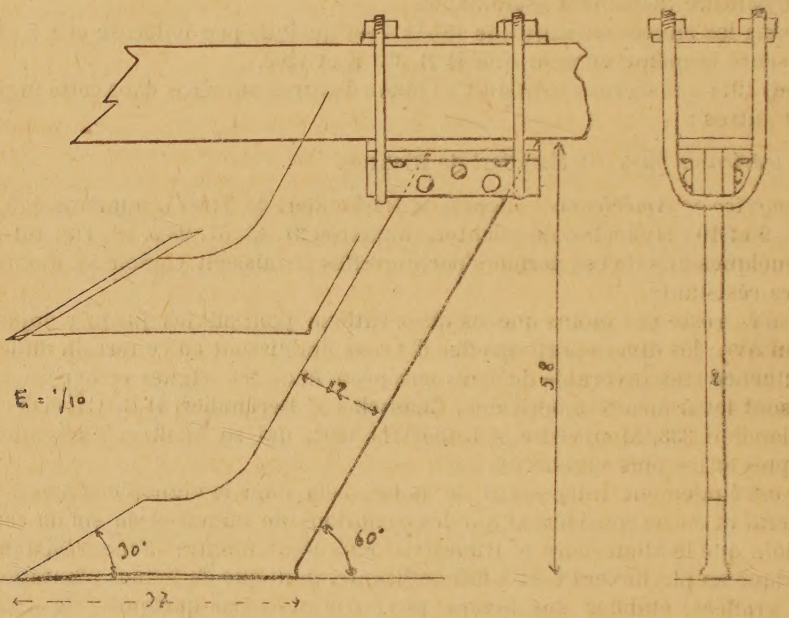

pénétrer à 45-50 cm. quand la pointe est aiguë. Pour les terrains usant beaucoup, les grès, en augmentant l'épaisseur de l'étançon on doit pouvoir y fixer une pointe mobile. Il faudrait alors réduire la hauteur de l'étançon à 40 cm. probablement.

Le corps de sous-soleuse se compose donc d'une lame d'acier dur de 12 cm. de largeur sur 2 d'épaisseur, longue de 1 m. environ et recourbée suivant le profil du dessin. Cette lame est enserrée à son extrémité supérieure par deux fers cornière, fixés eux-mêmes à un feuillard.

Cet ensemble fixé par deux brides, le corps de sous-soleuse à l'age de la charrue. Cet assemblage me semble le point faible et doit être particulièrement robuste, ne pas craindre d'employer de gros fers corniers débordant l'age si besoin est. Assembler par de gros rivets ou mieux par de gros boulons d'acier — plus facilement remplacés à la ferme — car ce sont eux qui supportent tout l'effort de traction.

La partie frottant sur le sol est refoulée à chaud pour former un espèce de talon. La partie regardant l'avant peut être amincie pour faciliter la pénétration et le sectionnement des racines.

Le schéma que j'indique est un minimum.

R. Libes.

L'ÉLECTRIFICATION DES CAMPAGNES

ET LE CONGRÈS DE LYON

Le projet de l'Electrification des campagnes de France, dont on parle beaucoup depuis la fin de la guerre, est entré dans la voie des réalisations ; mais, l'œuvre entreprise est délicate et, dès que l'on a voulu, en certains points du territoire, donner des solutions concrètes à ce problème de grande envergure, on s'est trouvé aux prises avec de nombreuses difficultés.

Déjà, au début de 1923, l'Office d'Energie électrique de notre X[e] Région économique avait pensé qu'une manifestation en faveur de l'électrification des campagnes devait utilement trouver sa place au cours de l'Exposition de Montpellier. L'idée, ayant pris corps, aboutit à l'organisation du Congrès régional de l'Electrification des campagnes qui, en juin 1923, sous la présidence de M. de Vulliod, par ailleurs président de la Société Centrale d'agriculture de l'Hérault, mit en présence, pendant trois jours, les représentants des agriculteurs, des distributeurs d'énergie électrique et des différentes administrations intéressées à l'électrification du territoire, pour examiner en commun le problème à résoudre et essayer d'aboutir à des conclusions pratiques. Ce congrès de Montpellier eut, dans le cadre de notre région, les plus heureux résultats.

M. Victor Boret, ancien ministre de l'Agriculture, qui avait pris aux travaux de notre congrès une part des plus actives, estima que l'œuvre difficile que les ruraux devraient mener à bien leur serait grandement facilitée s'ils savaient se grouper pour mettre en commun le fruit de leurs études, de leurs recherches et des premières expériences faites. Il fut compris des populations agricoles et put créer la Fédération nationale des Collectivités d'électrification rurale, dont il est le président. Cette fédération se mit à l'étude, elle s'entoura de toutes les compétences et décida d'organiser un Congrès national de l'électrification rurale, qui, par l'ampleur de ses travaux et la haute valeur de ses rapporteurs, apparaîtrait comme les véritables Etat généraux du monde agricole, où seraient discutées et mises au point les très nombreuses questions qui touchent à l'électrification des campagnes.

Ce Congrès a eu lieu à Lyon du 23 au 26 octobre dernier.

Plus de 400 congressistes, agriculteurs, distributeurs, ingénieurs, repésentants des administrations intéressées, y prirent part et en suivirent les travaux avec une louable assiduité.

Le Congrès fut ouvert par un remarquable discours de son président, M. Boret, qui traça aux congressistes l'œuvre à accomplir, et l'on se mit à l'ouvrage.

29 rapports furent distribués aux congressistes. Si l'on songe que certains de ces rapports imprimés avaient plus de 40 pages, on peut se rendre compte de l'importance du travail accompli. Cette multiplicité des questions traitées prouve d'ailleurs abondamment que le problème de l'électification des campagnes est complexe et délicat à résoudre puisque chaque rapport avait pour but d'apporter une solution à une ou plusieurs difficultés particulières du problème.

Cette abondance de matières obligea d'ailleurs les rapporteurs à abréger leurs communications verbales et ne permit pas de donner à la discussion

de chaque question traitée, l'ampleur que le sujet eût comporté. Mais il n'en est pas moins vrai que ces rapports subsistent, qu'ils représentent une étude complète de l'ensemble du problème de l'électricité à la ferme et aux champs, et qu'ils constitueront pour l'avenir un recueil important de documents de grande valeur.

Il ne nous est évidemment pas possible, dans le cadre restreint de cet article, de résumer et de discuter chacun de ces 29 rapports. Nous devrons nous contenter de signaler ici les plus importantes questions traitées. Nous y joindrons d'ailleurs quelques explications pour permettre aux lecteurs du *Progrès* de trouver ici quelques données sommaires, mais exactes, sur l'ensemble du problème à résoudre.

* * *

Tout d'abord, la question de la construction des réseaux ruraux a retenu l'attention du Congrès de Lyon comme elle avait retenu celle du Congrès de Montpellier, et, en premier lieu, on discuta du choix des supports à employer.

Le rapporteur exposa les avantages et les inconvénients respectifs des potaux en bois, simplement fichés en terre ou munis de socles, des supports en ciment armé et des pylônes métalliques. Les poteaux en bois permettent d'établir le réseau rural au plus bas prix, mais, en général, ils se détériorent relativement vite, surtout à la base lorsqu'ils ne sont pas munis de socles, et ils nécessitent de ce fait des frais de remplacement considérables. C'est là un inconvénient grave si l'on songe à l'important développement des lignes qui devront sillonner nos campagnes. Les supports en ciment armé, qui ont, au contraire, l'avantage de durer très longtemps et d'exiger un entretien à peu près nul, sont lourds, difficiles à lever pour la mise en place et coûtent cher. Les pylônes métalliques sont plus légers que les supports en ciment, leur manutention est donc plus facile, leur prix est du même ordre, mais ils nécessitent un entretien un peu plus onéreux, car ils doivent être repeints tous les 3 ou 4 ans.

Le rapporteur conclut à la nécessité, pour les collectivités agricoles, de ne pas subordonner le choix des supports à la seule considération du montant des dépenses de premier établissement, mais de faire également entrer en ligne de compte les frais d'entretien et de remplacement.

Il y a là, nous semble-t-il, une mise au point qui s'im pose : dans la grande majorité des cas, le réseau rural, construit par les inté ressés, sera remis à un concessionnaire, qui l'exploitera et en assurera l'entretient pendant la durée de la concession. Et, par suite, en ce qui concerne le choix des supports, le point de vue du concessionnaire diffèrera totalement de celui de la collectivité concédante : le concessionnaire, en effet, qui ne participe pas aux dépenses de premier établissement, mais qui règle intégralement les dépenses annuelles d'entretien et de remplacement, préfèrera évidemment les supports de plus longue durée, donc les plus chers ; au contraire, la collectivité agricole, qui construit le réseau et qui n'a pas à se préoccuper des frais d'entretien, sera tentée de rechercher surtout l'économie dans la dépense de premier établissement et d'adopter des poteaux en bois. Il faut évidemment trouver un terrain d'entente entre ces deux conceptions extrêmes, soit que le concessionnaire consente une diminution sur le prix du kilowatt-heure si la collectivité emploie des supports chers à longue durée, soit encore, et cela nous paraît préférable, qu'il prenne à sa charge la dif-

férence entre la dépense de premier établissement du réseau avec des poteaux en bois et la dépense correspondant à l'emploi de supports en ciment ou de pylônes métalliques, le capital qu'il engage ainsi lui évitant d'importantes dépenses annuelles d'entretien et de remplacement. La valeur économique d'un support pour une collectivité agricole, qui construit un réseau, est donc toute relative et la discussion avec le concessionnaire, au sujet du choix des supports, devra s'inspirer des considérations ci-dessus.

Par ailleurs, et en marge du rapport présenté à Lyon, nous croyons devoir rappeler que cette question a été examinée au Congrès de Montpellier et qu'il a été signalé l'existence de poteaux injectés à la créosote à dose massive qui, pour un prix peu élevé, présentent des qualités importantes de durée et pourraient ainsi donner satisfaction aux collectivités qui construisent et aux concessionnaires qui exploitent.

Un rapport a également eté déposé concernant le choix des conducteurs à employer pour l'établissement des canalisations aériennes. Les métaux les plus couramment utilisés pour cet usage sont le cuivre et l'aluminium. Le cuivre possède de remarquables qualités et, en valeur absolue, l'emporte évidemment sur l'aluminium. Mais c'est un métal d'importation dont le prix suit exactement le cours de la livre sterling. On fondait donc de très grands espoirs sur l'aluminium, métal français, dont l'emploi permettrait, en raison du change, de réaliser des économies importantes en même temps qu'il favoriserait le développement de notre industrie nationale. Or, il s'est trouvé que le prix de l'aluminium s'est rapidement accru, qu'actuellement le cours de ce métal est fixé à priori d'après le cours du cuivre et avec une différence telle qu'il n'y a plus intérêt à l'employer ; aussi le rapporteur a-t-il demandé au Congrès d'émettre un vœu tendant à ce que le cours de l'aluminum soit fixé compte tenu de son prix de revient.

Ce fait peut paraître paradoxal, il est malheursement véridique.

Il est fait également mention dans le rapport, de l'existence de conducteurs en acier protégé, comme l'acier étamé par exemple, dont l'emploi, du moins en l'état actuel de la question, « doit être limité à des cas très particuliers, pour des dérivations très peu étendues et transportant une faible puissance ».

En même temps qu'il discute le choix du métal, le rapporteur indique également les diamètres minima à donner aux conducteurs, et, sur ce point, nous ne sommes pas de son avis.

Il estime que pour le cuivre, par exemple, alors que les règlements techniques autorisent l'emploi de fils de 30/10 de millimètre, il ne faille pas descendre au-dessous de 50/10, sauf pour de courtes dérivations où il tolère le 40/10 de mm.; ceci dans le but de réduire les frais d'exploitation et d'entretien. Nous estimons que ces minima sont trop élevés. Plus le diamètre des conducteurs est important, plus le réseau est cher, et en relevant, comme l'indique le rapporteur, les minima admis, on risquerait d'arriver rapidement à la limite supérieure des capacités financières d'une collectivité. Par ailleurs, le raisonnement fait précédemment au sujet des supports reste valable pour le diamètre des conducteurs et il nous semble que, si un concessionnaire tient essentiellement, pour diminuer ses frais d'exploitation, à augmenter le diamètre des conducteurs, il soit juste qu'il prenne à sa charge la majoration correspondante de la dépense de premier établissement.

Un rapport très intéressant a également été rédigé en collaboration par

deux techniciens sur l'importante question des postes de transformation. Les transformateurs ont, en effet, une répercussion considérable sur l'économie des réseaux ruraux et ceci en raison de leur multiplicité obligée : le réseau rural doit effectivement desservir, non seulement les bourgs et les agglomérations importantes, mais encore les hameaux et certaines fermes isolées. En raison de son utilisation comme force motrice, l'énergie électrique doit, dans la majorité des cas, être amenée jusqu'au point d'utilisation en haute ou moyenne tension et cette tension doit être abaissée sur place, par un transformateur, pour être directement utilisable. Le nombre des transformateurs du réseau rural, en raison même de son objet, est donc obligatoirement considérable ; il en résulte immédiatement une diminution importante du rendement du réseau et une forte augmentation des dépenses de premier établissement.

La diminution du rendement du réseau est due aux pertes à vide dans les transformateurs. Un transformateur, en effet, est composé d'un enroulement primaire branché sur la haute tension et d'un enroulement secondaire sur lequel est branché le circuit d'utilisation à basse tension. Si ce circuit est ouvert, c'est-à-dire si on n'utilise pas l'énergie électrique, l'enroulement primaire reste cependant sous tension et est parcouru par un courant de très faible intensité ; on dit que le transformateur fonctionne « à vide » ; il y a donc, de ce fait, consommation d'une certaine quantité d'énergie qui constitue la « perte à vide » du transformateur. Pour les petits transformateurs de nos réseaux, elle est de l'ordre de 2 o/o de leur puissance. Cette perte n'est pas décomptée au compteur de l'abonné puisque son circuit à basse tension est ouvert, c'est donc une perte sèche pour le distributeur. La perte, en elle-même, est faible, mais comme elle se produit pendant un très grand nombre d'heures par an, l'énergie annuellement consommée de ce fait par les transformateurs des réseaux ruraux est considérable et peut quelquefois atteindre et même dépasser la quantité d'énergie effectivement consommée par les usagers. Prenons un exemple : soit un transformateur triphasé 13.500/115-200 volts, d'une puissance de 5 KVA, alimentant un hameau de 40 habitants consommant chacun 14 kilowatts-heure dans une année. La quantité d'énergie annuellement consommée sera de 560 kwh, ce qui, en supposant un facteur de puissance égal à 0.75, correspondra à une marche en pleine charge du transformateur de 150 heures, et comme l'année compte 8760 heures, le transformateur fonctionnera à vide pendant 8610 heures ; s'il absorbe à vide 80 watts, la perte à vide annuelle sera de 688 kwh. Si le réseau est exploité par un concessionnaire, ce dernier aura livré $560 + 688 = 1248$ kwh, et il ne lui en sera payé que 560. Le rendement du réseau aura été de 45 o/o.

Notons que nous avons considéré le transformateur fonctionnant toujours à pleine charge ; en réalité, il fonctionne généralement à charge réduite et pendant un plus grand nombre d'heures, de sorte que la durée de la marche à vide est légèrement plus faible, mais l'appareil fonctionnant à charge réduite a un rendement plus faible et le résultat est le même.

Par ailleurs, la multiplicité des enroulements des transformateurs abaisse encore le rendement du réseau en réduisant son facteur de puissance.

Comment remédier à cet inconvénient ?

Tout d'abord, en essayant de réduire le pourcentage des pertes à vide des transformateurs par l'amélioration de leur construction.

Ensuite, en coupant le circuit primaire à haute tension, c'est-à-dire en

mettant l'appareil hors-circuit quand on ne veut plus utiliser le courant. Mais c'est là une suggestion gênante étant donné que le transformateur est installé hors des locaux habités ; de plus, l'opération peut être dangereuse ; aussi le Congrès a-t-il demandé aux constructeurs de faciliter la coupure des transformateurs, en dehors des heures de marche en charge, par des dispositifs automatiques d'une sécurité et d'un fonctionnement parfaits.

Enfin, il faut autant que possible réduire la puissance des transformateurs et, dans les régions à besoins saisonniers, comme par exemple le Midi viticole, il y a lieu d'installer dans le poste deux transformateurs, l'un de faible puissance mis en service pendant toute l'année, l'autre de forte puissance mis en service pendant la période des besoins importants.

Le deuxième inconvénient dû à la multiplicité des transformateurs, à savoir l'augmentation des dépenses de premier établissement, se conçoit facilement. Pour l'atténuer, il faut chercher à diminuer les frais d'installation de chaque poste, tout en leur conservant des qualités suffisantes de sécurité et de solidité. Les rapporteurs ont étudié, à ce point de vue, les différents dispositifs suivants : postes aériens sur poteaux, qui sont les moins chers, postes en pied de pylônes dont le prix de revient est un peu plus élevé, et postes en cabine qui sont les plus coûteux, et ils ont conclu à l'adoption des premiers pour des puissances inférieures à 15 KVA, des seconds pour des puissances comprises entre 15 et 40 KVA, et des troisièmes pour des puissances supérieures à 40 KVA. Ils ont proposé également l'emploi de matériel standardisé et la réduction au strict minimum de l'appareillage de chaque poste.

Espérons qu'ils seront entendus des distributeurs qui, quelquefois, refusent d'accepter des postes sur poteaux ou pylônes et exigent les postes en cabine.

(*à suivre*) A. Blanc.

UNE VISITE AU DOMAINE DES CHEMINIÈRES

L'exemple en Agriculture

Ce n'est point, comme l'ont prétendu quelques agronomes d'occasion, parce que nos terres sont épuisées ou foncièrement infertiles, qu'elles ne donnent souvent que de maigres récoltes, à peine suffisantes pour assurer la subsistance des hommes qui peinent à les cultiver.

C'est plutôt parce que l'Agriculture française, en retard sur celle de quelques-uns des Pays qui nous entourent, s'est longtemps complue dans un traditionalisme routinier qui, en comprimant son évolution, a considérablement ralenti le développement de ses capacités productives.

Certes, l'instruction a pénétré largement dans les campagnes, apportant aux cultivateurs les moyens de s'initier, sans effort, aux progrès qui viennent, à chaque instant, modifier les aspects de la production agricole ; mais, en beaucoup d'endroits, elle n'a pu encore venir à bout de leur méfiance instinctive et les persuader de la nécessité de rénover leurs méthodes, en les dégageant de l'emprise d'un empirisme désuet.

Le paysan (on le lui a assez reproché), n'accepte que les faits positifs. Il ne consent pas facilement à laisser s'égarer dans des entreprises qui ne lui paraissent pas sûres, des économies qu'il a lentement accumulées, au prix

d'un labeur incessant dont il connaît seul toute l'âpreté ; et pour lui, tout est incertain qui ne se traduit pas par des résultats précis, constants, indiscutables, clairement exposés à ses yeux.

Aussi, les articles de journaux, les tracts, les brochures, les conférences n'ont pas toujours donné, dans nos campagnes, des résultats proportionnés aux sacrifices consentis, aux dévouements mis en œuvre ; tandis que quelques fermes expérimentales, quelques champs de démonstration judicieusement organisés ont eu vite fait, en maints endroits, de lever les hésitations de ceux que l'on considérait comme étant des plus attachés aux pratiques surannées.

De même, l'exemple, intelligemment soutenu, donné par quelques agriculteurs instruits et épris de progrès a, dans certaines régions, porté des fruits magnifiques et, parfois même, en faisant tache d'huile, répandu la prospérité là où, auparavant, on ne rencontrait que gêne et pauvreté.

A cette phalange de praticiens éminents, et précieux pour le pays, appartient M. le Sénateur Mir.

Tout près de nous, dans l'Aude, à 3 kilomètres de Castelnaudary, M. Mir a su faire, en peu de temps, de son superbe domaine des Cheminières, un modèle de propriété rurale, où se trouvent heureusement confondus, l'intérêt utilitaire d'une complète exploitation agricole de rapport et le charme d'une résidence pleine d'agréments.

Une promenade dans le domaine des Cheminières est un enchantement : on y trouve, à chaque pas, les marques d'une sollicitude attentive et constante, d'une initiative toujours en éveil, et d'une parfaite compréhension du problème agricole.

Nos jeunes étudiants de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier ont effectué cette visite vers la fin du printemps dernier : elle les ravit et les intéressa prodigieusement. Ce fut, pour eux, une inestimable leçon de choses, une précieuse illustration des cours techniques, et, à la fin de leurs études, à la veille de prendre leur essor, rien ne pouvait les mieux préparer à affronter les complexités de leur carrière d'agriculteur, que cette excursion, au cours de laquelle ils purent s'inspirer pleinement de cet axiome fécond, qui a constamment dominé les actes d'un homme aussi passionné pour la terre que l'est M. Mir :

« Assurer constamment, dans son exploitation, une complète harmonie entre les diverses branches de l'activité agricole, elles-mêmes dirigées, avec soin, vers une adaptation aussi parfaite que possible aux conditions du milieu naturel et du milieu économique ».

Le Vignoble des Cheminières

L'idée directrice de M. Mir, — autour de laquelle évoluèrent, dans la suite, toutes les tentatives d'amélioration qui se poursuivent sur le domaine depuis plus de quarante ans, — fut la création d'un vignoble important, qui puisse apporter, par sa productivité, une large rémunération des sacrifices consentis pour sa mise en état.

La hardiesse de cette conception n'échappe pas à ceux qui connaissent les conditions climatiques, peu favorables à la viticulture, du pays Castelnaudarien, humide et froid en hiver et au printemps, très chaud et très sec en été. Mais M. Mir, nullement rebuté par le nombre et l'importance des difficultés qui se dressèrent successivement devant lui, poursuivit la réalisation de son projet avec une persévérante ardeur.

Dans la « *Vie Agricole et Rurale* » de 1913, M. Sémichon, directeur de la Station Œnologique de l'Aude, a mis élégamment en relief, dans une page intéressante et instructive, la succession des essais entrepris, des observations enregistrées, des obstacles vaincus, au cours de l'établissement du vignoble des Cheminières :

recherche, par l'expérimentation directe, de porte-greffes adaptés au terrain fortement calcaire de la propriété (molasse bartonienne) ; expériences qui aboutirent au choix du Rupestris Monticola, puis des hybrides de Berlandieri : 157-11, et surtout 420 A, particulièrement favorable à la fructification ;

essais, puis abandons successifs, de la plupart des cépages du Midi, de la Provence, des Côtes-du-Rhône, du Beaujolais, et même du Sud-Ouest, en raison du lourd tribut payé par eux aux maladies cryptogamiques, dont l'éclosion et la propagation sont favorisées par l'humidité persistante des printemps pluvieux ;

observation, enfin, que les raisins blancs, quoique plus tardifs que les raisins rouges, mûrissent mieux aux Cheminières et y donnent d'excellents vins de 10 à 11°, plus alcooliques que les vins rouges, de 2 à 3°.

Et ce furent là les bases de constitution du vignoble actuel. M. Mir, en même temps qu'il l'étendait, y remplaça progressivement les cépages noirs par des cépages blancs, choisis parmi les plus résistants, les plus productifs les meilleurs de la Champagne, de la Bourgogne, du Bordelais, des Charentes.

Le résultat de sa ténacité s'étale aujourd'hui devant les yeux : 80 hectares de vignes qui émerveillent par leur vigueur et leur fécondité, 80 hectares sur lesquels se juxtaposent, en cordons sur fils de fer, la Clairette, le Pinot, le Saint-Emilion, la Folle blanche, le Listan, le Colombard ; tandis que sur une superficie encore limitée, d'autres cépages sont en observation : Mauzac, Cruchen, Muscadet, Chardonay, Chenin blanc..., etc. ; car, dans ce domaine, où la poursuite du mieux est la préoccupation constante, on recherche toujours quels sont les plants qui donneront plus de qualité, alliée à plus de productivité.

« Le Grand Crémant »

La nature des cépages étant l'un des principaux facteurs de la réputation d'un vin, on conçoit que celui obtenu aux Cheminières est de qualité remarquable ; aussi, M. Mir, estimant que le commerce ne le lui payait pas ce qu'il valait réellement, rechercha les moyens d'en tirer un meilleur parti.

Il eut une idée très heureuse, et dont il est justement fier, car c'est à elle qu'il doit sa plus grande satisfaction de viticulteur : créer dans le Midi, avec le produit de son vignoble, une grande marque de vin mousseux, comparable, non pas aux mousseux ordinaires, obtenus par gazéification et de qualité souvent peu satisfaisante, mais bien à ces marques célèbres, qui ont consacré la réputation et la richesse de la Champagne viticole.

C'est ainsi que le « *Grand Crémant du Château des Cheminières* » vint au jour.

Préparé avec un vin de la plus grande finesse et, rigoureusement, à la manière Champenoise, sous la direction de techniciens venus de Reims et d'Epernay, il ne tarda pas à conquérir une place de choix sur le marché, et sa réputation s'est si bien assise, qu'en outre des hautes récompenses qu'il a obtenues depuis 1900, dans toutes les grandes Expositions Internationales, il est aujourd'hui expédié dans le monde entier.

C'est qu'en effet, les consommateurs apprecient en lui trois choses : sa perfection, son bouquet délicat, dû à une heureuse association des cépages cultivés, et son prix abordable, très modéré même, malgré une impeccable et luxueuse présentation.

Et ce sont ces trois qualités qui lui permettent de paraître avec honneur, aussi bien sur les tables modestes de ceux qui n'habitent point sur les rives dorées du Pactole, que chez les favorisés de la fortune, qu'un snobisme maladif ne pousse pas à l'acquisition exclusive des produits dont le principal mérite est d'être fort coûteux.

Les caves

Mais la technique minutieuse de la champagnisation demande une installation spéciale : M. Mir l'a voulue parfaite.

Après être allé recueillir personnellement, et avec beaucoup de soin, au cœur même de la Champagne, une documentation très complète, il résolut de reconstituer chez lui une image fidèle de l'industrie champenoise, avec ses caves, ses méthodes et son outillage particulier.

De fait, quand on se trouve brusquement en présence des chais, à un détour d'allée, dans le parc, on se croirait tout à coup transporté dans la jolie banlieue d'Epernay. Fermant le côté sud d'une cour coquettement ornée de massifs de verdure et de fleurs, le bâtiment au sein duquel s'élabore le « Grand Crémant », rappelle exactement, par son développement,

La Cave des Cheminières

son style, sa blancheur, l'une de ces caves imposantes que nous avons si souvent entrevues, de 1914 à 1918, au cours de nos périgrinations mouvementées dans les régions Rémoise et Sparnacienne.

La visite de ce véritable château, aux trois quarts souterrain, fut ce qui intéressa le plus nos étudiants. Il faut dire que tout y est à remarquer : des locaux vastes, clairs, aérés, propres ; un matériel muni des derniers perfectionnements ; un personnel en pleine possession de tous les secrets d'une technique difficile.

Nous pûmes successivement y admirer :

l'installation modèle d'élévateurs de vendange, fouloirs-égrappoirs, pressoirs, mus à l'électricité ;

l'atelier de vinification, et la salle de fermentation ;

les spacieuses cuves souterraines, cimentées et verrées — (dont l'une de deux mille hectos), — si utiles pour assurer l'homogénéité des mélanges ;

la double rangée de foudres de deux cents hectos, dans lesquelles le vin blanc mûrit, en se bonifiant, avant sa transformation ;

les vingt galeries de caves souterraines, en trois étages superposés, taillées en plein roc, éclairées à l'électricité, où règne une température constante de 9 à 11° C , favorable à la bonne fabrication des vins mousseux, et dans lesquelles nous vîmes s'effectuer sous nos yeux, en des milliers de bouteilles, — (les galeries peuvent en contenir deux millions) — toutes les opérations si curieuses et si délicates de la champagnisation : prise de mousse, mise en pointe et remuage sur pupitres, dégorgeage, dosage, bouchage et muselage ;

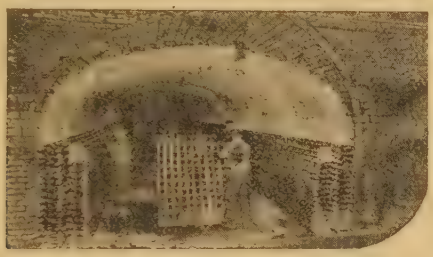

Mise sur pointe et remuage de bouteilles du « Grand Crémant »

puis encore, l'atelier d'habillage des bouteilles de « Grand Crémant » prêtes pour l'expédition ;

la batterie de diffusion et l'atelier de distillerie, où des alambics charentais préparent de fines eaux-de-vies ;

enfin, la tour carrée, s'exhaussant au-dessus du bâtiment comme un donjon, et renfermant un monte-charge électrique qui rend si facile, la manipulation et le transport des bouteilles, des sous-sols au rez-de-chaussée ; tandis qu'au dessus, un réservoir de six mètres cubes contient et distribue l'eau nécessaire aux lavages sous pression.

(à suivre) H. Cottier.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Route d'hiver des Alpes

Avec ses monts couverts de neige, la Chaîne des Alpes offre en hiver un attrait tout particulier. Aussi les touristes, désireux de contempler ce spectacle incomparable, apprendront-ils avec plaisir que la Compagnie P.-L.-M. organise, du 18 janvier au 16 mai 1925, de nouveaux Services Automobiles permettant de parcourir « La Route d'Hiver des Alpes » de Nice à Aix-les-Bains-Mont Revard et vice versa.

Ces Services qui comporteront 3 étapes : Nice-Digne, Digne-Grenoble et Grenoble-Aix-les-Bains-Mont Revard, fonctionneront du 18 janvier au 17 février chaque jeudi au départ de Nice, chaque dimanche au départ d'Aix-les-Bains.

A partir du 18 février, un second départ aura lieu le dimanche, de Nice, jusqu'au 14 mai, le mercredi d'Aix-les-Bains, jusqu'au 10 mai.

Les voitures assurant ces Services seront des cars-limousines chauffés à 14 places dont 9 couvertes.

Pour tous renseignements sur ces Services, demander le prospectus détaillé dans les Agences et Bureaux P.-L.-M. de renseignements.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Boutures de cépages français. — Nos lecteurs pourront trouver : des Morrastels et Mourvèdres chez M. Eugène Melliès, à Pézilla-la-Rivière (Pyrénées-Orientales) ; — des Mourvèdres chez Me Rose Aninard, rue du 4 septembre, à Aix-en-Provence ; — des Morrastels chez M. Ferrier, mas de Badet, aux Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône) ; — des Morrastels chez M. Ed. Clanet, domaine de Rivals, par Villemoustaussou (Aude).

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et Entrepôts.** — Du *Moniteur Vinicole*. — Pendant le mois de décembre, les entrées de vins, dans les Entrepôts parisiens, se sont élevées à 324.172 hectolitres, et les sorties à 325.185 ; le stock n'a donc pour ainsi dire pas varié. Un cours du même mois de 1923, les réceptions avaient été de 329.236 hectolitres et les expéditions de 293.230.

Quant aux affaires traitées de gros à gros sur place, elles continuent à être assez peu importantes, et les cours, plutôt faiblement tenus, n'ont pas subi de changements bien notables. On a payé des vins rouges du Midi 8°, de 75 à 78 fr., des 9°, de 80 à 87 fr., des 10° de 96 à 103 fr. Des Algérie 11° ont été offerts aux environs de 100 fr. Des vins blancs 9°5 de la Gironde, l'ont été de 100 à 105 fr.; d'autres d'Algérie 1923, faisant 11°5, de 115 à 120 fr. Le tout pour l'hecto nu et sur gares de Paris. Voici la note du *Marché aux Vins* :

La reprise des affaires, quoique faible encore, se fait sentir depuis quelques jours, les fêtes étant passées. La demande a porté plus spécialement sur les vins blancs. Il n'y a pas grands changements dans les cours.

Dans Paris, on voit afficher les vins à des prix très divers suivant la clientèle ; le plus souvent de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 le litre pour des 8° rouges, on en vend aussi à 1 fr. 20.

Gard. — Nimes. — *Cours de la Commission officielle* :

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 12 janv.	Cours du 19 janv.
7 à 8°	58	»	»
8 à 9°	à	51 à 53	50 à 54
9 à 10°	81	54 à 60	54 à 60
10 à 11°	»	60 à 64	60 à 64
11 à »	»	»	»
Costières	90 à 105	6,25 à 6 fr. 50 le d.	6 à 6 fr. 50 le d.
Rosé, paillet, gris	»	6,25 à 6 fr. 75 le d.	6 à 6 fr. 50 le d.
Blanc Bourret	»	»	»
Blanc Picpoul	»	»	»

La Cave Coopérative de St-Laurent-d'Aigouze (Gard), a vendu le 13 courant, 1.200 hectos de son vin rouge 9 degrés 3, au prix de 57 fr. l'hectolitre nu, pris sur place, retiraison et paiement de suite.

Hérault. — Montpellier. — *Bourse de Montpellier.*

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 13 janvier	Cours du 20 janvier
7 à 8°	58	8°.— 51 à 54	8°.— 50 à 53
8 à 9°	à	9°.— 56 à 60	9°.— 54 à 58
9 à 10°	82	10°.— 57 à 63	10°.— 57 à 62
10° et au-dessus	85 à 92	11°.— 62 à 66	11°.— 61 à 65
Rosé	8 fr. le d.	12°.— 70 à 76	12°.— 70 à 76
Blanc	»	»	»

Vin rosé : 6,50 à 7 fr. le degré ; blanc : 7,25 à 7 fr. 75 le degré.

Cette. — Chambre de Commerce. — Bourse de Cette. — Marché du 14 janvier 1925 :

Vins : Rouge, 8 à 10 degrés, 51 à 62 fr. ; de 10 à 12 degrés, de 62 à 76 fr. ; rosé, 6,50 à 7 fr. ; blanc, 7,25 à 7 fr. 75. Nu pris à la propriété, tous autres frais en sus ;

Algérie : rouge, rosé, blanc : mistelle blanche 8 à 9 degrés, liqueur 15 degrés alcool, pas d'affaires.

— Béziers.

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 9 janv.	Cours du 16 janv.
7 à 8°	»	8°. — 52 à 55	8°. — 52 à 55
8 à 9°	68	9°. — 55 à 57	9°. — 55 à 57
9 à 10°	à	10°. — 57 à 62	10°. — 57 à 62
10 à 12°	92	11°. — 65 à 71	11°. — 65 à 71
Vins rosés	7,75 à 8 fr. 25 le d.	6,50 à 7 fr. le d.	6,50 à 7 fr. le d.
Vins blancs	8,50 à 9 fr. le d.	7 à 8 fr. le d.	7 à 8 fr. le d.

Olonzac. Cours des vins du Minervois. — Marché d'Olonzac du 18 janvier 1925 — Vins rouges, de 9 à 10 degrés, de 58 à 64 fr. ; de 10 à 11 degrés, de 64 à 69 fr. ; de 11 à 12 degrés, de 69 à 74 francs.

Pézenas. — Cours des vins, semaine du 10 au 17 janvier :

Vins rouges, de 8 degrés, de 52 à 54 francs ; de 9 degrés, de 55 à 58 francs ; de 10 degrés, de 58 à 61 francs ; de 11 degrés, de 64 à 70 francs.

Vins rosés, 6 fr. 50 le degré.

Bourrets, de 7 à 7 fr. 50 le degré.

Clairettes, 8 fr. le degré.

Aude. Narbonne.

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 8 janv.	Cours du 15 janv.
7 à 8°	»	»	»
8 à 9°	65 à 74	53 à 56	53 à 56
9 à 10°	74 à 85	56 à 61	56 à 61
10 à 11°	85 à 92	61 à 67	61 à 67
11 et au-dessus	92 à 100	67 à 72	67 à 72

Carcassonne. — Cote officielle des vins, cours moyen pour la semaine du 10 au 17 janvier : 8 à 12 degrés, de 51 à 70 fr. l'hectolitre nu, pris chez le récoltant, tous frais en sus.

Lézignan (Aude). — Cours des vins du Minervois et de la Corbière. Récolte 1924 :

Minervois, de 9 à 10 degrés, de 57 à 63 fr. ; de 10 à 11 degrés, de 63 à 68 fr. ; de 11 à 12 degrés, de 68 à 73 ; de 12 à 13 degrés, de 73 à 80 fr.

Corbière : de 10 à 11 degrés, de 63 à 68 fr. ; de 11 à 12 degrés, de 68 à 73 fr. ; de 12 à 13 degrés, de 73 à 80 fr.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan**. — On cote :

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 10 janv.	Cours du 17 janv.
	—	—	—
7 à 8°.....	»	»	»
8 à 9°.....	64 à 70	52 à 55	52 55
9 à 10°.....	70 à 78	55 à 60	55 à 60
10 à 11°.....	78 à 90	60 à 66	60 à 66
11 à 12°.....	90 à 100	66 à 71	66 à 71
12 à 13°.....	»	71 à 80	71 à 80

VAR. — **Brignoles**. — *19 janvier 1925.* — Pas de modifications essentielles depuis le dernier *Bulletin;* le commerce a tendance à offrir 5 fr. le degré, pour des vins rouges courants se basant sur cela sur des achats de vins défectueux faits sur ces bases, mais les beaux vins, et ils sont encore le nombre, ont offre à 6 fr. le degré.

Les Jacquez sont un peu délaissés cette année en raison de la grosse couleur se rencontrant presque dans tous les centres importants ; ces vins sont pourtant très réussis dans le Var et notre région est excellemment pourvue pour celà.

A. GAUTIER.

BOURGOGNE. — **Joigny**. — Les affaires sont peu importantes. On a traité quelques lots de vins rouges ordinaires de 80 à 115 fr. la feuillette de 136 litres nu et des vins blancs de 120 à 350 fr. selon qualité.

De l'Agriculture du Centre. — Les affaires sont toujours calmes, pour ne pas dire inexistantes.

Sur les bords du Loir on paierait aujourd'hui 140 francs la pièce de 220 litres, en pinot d'aunis, blanc faisant 8 degrés. La récolte a été très abondante, mais on peut compter que plus du tiers — presque la moitié — de la récolte est enlevé.

Les pinots blancs qui pèsent autour de 9 degrés se vendraient environ 170 francs.

Dans la région de Contres, certaines communes ont vendu la plus grande partie de la récolte. On payait, en dernier lieu, 9 francs le degré.

Sur les bords du Cher, une grande partie des rouges a été vendue à bas prix d'ailleurs. Les derniers cours se faisaient à 7 francs le degré, en vins de 7 degrés.

En gris, on vendait 150 francs les 250 litres.

A Saint-Claude, Huisseau, pas d'achats.

A Soings, les noahs se sont vendus 7 francs le degré.

A Mesland, on achetait bien avant les fêtes, de 9 à 10 francs le degré en blancs.

Sur la rive gauche de la Loire, à Maslives, on noterait une hausse de 5 fr. par hecto.

A la Chaussée-Saint-Victor, des blancs ont été vendus 80 francs l'hecto et des rouges 66 francs.

A Selles-sur-Cher, lee rouges pesant 7°1/2 à 8 degrés se vendent 55 à 58 francs, les blancs de 9 degrés, 80 francs.

A Mennetou, vente nulle. Cependant les vignerons ne se laissent pas aller au découragement. Ils tiennent.

Sur quelle base se fera la reprise ?

Il semble qne le commerce croit plutôt à une reprise. Une grosse transaction s'est faite, récemment, aux confins de l'Indre-et-Loire, à un prix assez élevé. Et le négociant acheteur passe pour assez averti.

Les viticulteurs de Loir-et-Cher ne semblent pas décidés à se débarrasser

de leurs vins à vil prix. Ils exigeraient 9 francs le degré pour les blancs (et plus pour les vins pesant plus de 9 degrés). Pour les rouges, ils vendraient à partir de 7 fr. 50 le degré.

ALGER. — Du 10 janvier 1925 :

Vin rouge :

Extra, 13 à 14°, 7 à 7,50 le degré.

1er choix, 5,75 à 6,25 le degré.

2e choix, 5 à 5,50 le degré.

3e choix, 4,50 à 4,75 le degré.

Distillerie (propriété), 3,50 nominal.

Vin blanc :

de raisins rouges, 5,25 à 6 fr. le degré.

de raisins blancs, 6,25 à 7,25 le degré. (Marché lourd).

Alcools

Montpellier. — Esprit trois-six, vin à 86 degrés, 380 à »»» fr. ; marc 86° 320 à »»» l'hecto ; rectifié, de 95 à 97°, 480 à »»» fr. ; eaux-de-vie de Montpellier à 52°, 375 fr. l'hecto ; eaux-de-vie de marc à 52 degrés, 190 à »»» fr. l'hecto, pris à la distillerie, tous frais en sus.

Nimes. — 3/6 bon goût, 86 degrés, 400 à »»» fr. ; 3/6 de marc manque ; eau-de-vie de marc 52 degrés, 190 à »»» fr.

Béziers, Narbonne, Perpignan. — Pas d'affaires.

Alger. — Trois-six de marc, 350 à 360 fr. l'hecto.

Céréales

Paris. — *Bourse de Commerce.* — 20 janvier 1925.

	Janvier	Février	4 de Mars
	—	—	—
Blé.....	132,25 P.	133,75 A.	140 A.
Seigle.....	106 N.	106,50 N.	108 N.
Avoine noire.....	95,50 P.	97,25 P.	101,25 P.
Avoine.....	94,50 N.	96,25 A.	100,25 N.

New-York. — On cote en clôture :

	Prix par bush en d. et cts.	Prix à l'hectolitre en fr.	Prix aux 100 kg. en fr.	Hausse p. 100 k. ou baisse
	—	—	—	—
Blés dur n° 2.....	2.01 7/8	104.01	138.69	+ 2.77
Maïs disp.....	1.47 1/2	87.55	109.44	+ 1.66

Blé roux d'hiver n° 2 nouveau disponible 216 3/8 c. (148 fr. 65 les 100 kilos) ; bigarré durum n° 2, disponible 202 3/8 cents (139 fr. 03).

Montpellier. — Blés : Force, 154 fr. les cent kilos ; tuzelle, 136 fr., gare Montpellier.

Grains grossiers : Avoine grise pays, 99 fr. les 100 kilos ; paumelle, 120 francs ; orge, 110 fr. ; seigle, 113 fr., gare Montpellier.

Alger. — Blé tendre colon, 131 à 133 fr. les 100 kilos. Blé tendre Maroc sans affaires. Blé dur colon, 150 à 154 fr. les 100 kilos. Blé dur toutes provenances sans affaires. Orge 95 à 97 fr. les 100 kilos. Avoine, 90 à 91 fr. les 100 kilos. Maïs, 93 à 95 fr.

Le Gérant : G. Fournera.

Montpellier. — Imp. Roumégous et Déhan.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du Dimanche 11 au Samedi 17 Janvier 1925

	TEMPÉRATURE 1924 maxima	TEMPÉRATURE 1924 minima	TEMPÉRATURE 1923 maxima	TEMPÉRATURE 1923 minima	PLUIE 1924 mill.	PLUIE 1923 mill.
Nantes						
Dimanche	7	0	»	»	»	»
Lundi	5	—1	»	7	»	»
Mardi	5	1	»	6	»	»
Mercredi	»	2	»	8	»	»
Jeudi	»	»	»	4	»	0.1
Vendredi	13	10	»	8	0.4	0.2
Samedi	»	»	12	9	»	14.0
Total	210	93	52	137	80.2	76.3
Rochefort						
Dimanche	»	»	12	—5	»	»
Lundi	»	»	11	8	»	»
Mardi	»	»	»	6	»	»
Mercredi	»	»	12	8	»	0.2
Jeudi	»	»	11	4	»	2
Vendredi	»	»	13	6	»	2
Samedi	»	»	»	»	»	3
Total	»	2	262	130	52.8	83.5
Clermont-Ferrand						
Dimanche	9	—2	8	—2	»	»
Lundi	9	—9	11	7	»	»
Mardi	9	—10	11	1	»	»
Mercredi	1	—9	12	4	»	»
Jeudi	»	»	10	6	»	»
Vendredi	15	—2	10	2	»	1
Samedi	»	»	13	7	»	»
Total	211.	—24.	229	41	2.	36
Bordeaux						
Dimanche	9	—2	13	5	»	»
Lundi	2	0	11	8	»	»
Mardi	4	—1	15	5	»	»
Mercredi	3	—1	13	3	»	»
Jeudi	»	»	11	7	»	4
Vendredi	»	1	15	6	»	1
Samedi	»	»	17	9	»	0 3
Total	205.	48.	303.	144	34.3	144.3
Toulouse						
Dimanche	2	—2	15	7	»	»
Lundi	8	—1	14	9	»	»
Mardi	6	0	14	8	»	»
Mercredi	»	—1	16	9	»	»
Jeudi	»	»	13	6	»	13
Vendredi	14	1	14	3	»	»
Samedi	»	»	23	5	»	»
Total	280.	11.	327.	139	13.4	96.4
Perpignan						
Dimanche	15	—2	12	1	»	»
Lundi	10	2	17	8	»	»
Mardi	13	—1	»	10	»	19
Mercredi	16	1	16	9	»	2
Jeudi	»	»	12	8	»	9
Vendredi	13	1	17	3	»	»
Samedi	»	»	14	5	»	»
Total	364.	51.	368.	181	10.3	59.

	TEMPÉRATURE 1924 maxima	TEMPÉRATURE 1924 minima	TEMPÉRATURE 1923 maxima	TEMPÉRATURE 1923 minima	PLUIE 1924 mill.	PLUIE 1923 mill.
Châlons-sur-Marne						
Dimanche	»	»	7.6	0.8	»	»
Lundi	»	»	10.8	—1.0	»	»
Mardi	»	»	10.9	—1.0	»	»
Mercredi	»	»	11.4	—2.8	»	0 5
Jeudi	»	»	12.0	5.8	»	2 5
Vendredi	»	»	12.0	9.5	»	7.8
Samedi	»	»	10.5	6.0	»	»
Total	»	»	187.6	— 37.9	»	86.6
Besançon						
Dimanche	6	—3	8	—4	»	»
Lundi	8	—3	7	—3	»	»
Mardi	8	—6	8	0	»	»
Mercredi	»	—6	8	—2	»	»
Jeudi	»	»	2	—1	»	»
Vendredi	10	4	13	4	»	1
Samedi	»	»	13	13	»	2
Total	158.	— 8.	118	—23	30.	134.
Lyon						
Dimanche	5	—5	10	—1	»	»
Lundi	6	—6	11	5	»	»
Mardi	8	—6	11	1	»	»
Mercredi	6	—6	12	1	»	»
Jeudi	»	»	6	3	»	»
Vendredi	10	—1	11	—1	»	»
Samedi	»	»	14	4	»	»
Total	168.	—20.	190	11	30.2	83.4
Marseille						
Dimanche	14	—2	13	»	»	»
Lundi	19	—2	15	3	»	»
Mardi	16	0	14	8	»	»
Mercredi	15	2	14	9	»	6
Jeudi	»	»	14	8	»	17
Vendredi	14	1	16	2	»	0.8
Samedi	»	»	14	2	»	»
Total	335.	63.	269.	54.	0.7	35.1
Montpellier						
Dimanche	13.9	1.3	13.1	1 6	»	»
Lundi	13.9	—0.9	11.3	6 2	»	1.8
Mardi	13.1	—2.3	11.9	6 9	»	9.0
Mercredi	11.9	—0.5	11 9	7 9	»	39.5
Jeudi	10.8	4.5	13 1	5.3	»	»
Vendredi	18.1	0.9	15.1	2.1	»	»
Samedi	15.5	1.9	10.9	3.9	»	1.0
Total	370 3	69.4	340.3	104.2	10.7	51.6
Alger						
Dimanche	15	7	16	7	»	»
Lundi	14	8	16	10	»	»
Mardi	16	8	»	»	»	»
Mercredi	»	10	17	12	»	»
Jeudi	»	»	15	9	»	»
Vendredi	15	8	17	10	»	»
Samedi	»	»	17	11	»	»
Total	351.	203	375.	231.	8.	27.

Observations. — Hiver